

## Efficacité de l'aide

# Contribution des ONG à une meilleure efficacité de leur aide au développement

Ce n'est pas sans fierté que le Cercle de Coopération présente le résultat d'une consultation au sein de ses membres sur le thème de l'efficacité du développement. En effet, à travers un processus participatif de plusieurs mois, cette consultation auprès des ONG de développement luxembourgeoises a abouti à l'élaboration de lignes directrices qui vont accompagner ces ONGD dans leur souci de questionner leurs actions et de contribuer à l'efficacité du développement.

### Cercle de coopération

La trêve des mois d'été s'achève et les grands débats reviennent sur la table des sociétés civiles tant au Nord qu'au Sud. Avec, au premier rang de ceux-ci, la préparation du Quatrième Forum de haut niveau programmé en décembre à Busan (Corée du Sud) sur l'efficacité de l'aide. Tout le monde est bien conscient qu'après les rencontres de Paris (2005) et d'Accra (2008), il faut maintenant passer des paroles aux actes et mettre notamment l'Union européenne face à ses responsabilités. Pour la première fois, la société civile mondiale est officiellement intégrée à ces débats et, pour assumer cette responsabilité, les organisations de la société civile du monde entier ont participé aux préparatifs et réfléchi à améliorer l'efficacité de leurs actions pour le développement.

### Contribution luxembourgeoise

La consultation organisée depuis début 2011 par le Cercle de Coopération au sein de ses membres sur l'efficacité du développement n'est qu'une contribution modeste à ce processus mondial. Mais cette contribution est d'autant plus importante qu'elle encourage un dialogue ouvert et honnête entre tous les membres du Cercle en tant qu'acteurs de la société civile luxembourgeoise sur leur rôle et leur efficacité dans le développement.

Un autre objectif important de cette consultation est de trouver un



consensus pour mettre en place un cadre avec des lignes directrices et d'identifier ensuite des indicateurs qui permettront de mesurer la conformité du travail des ONGD à ces lignes directrices.

### Les lignes directrices

Les membres du Cercle ont choisi d'élaborer des lignes directrices autour de trois thèmes : partenariats équitables et solidaires ; transparence et apprentissage mutuel ; droits humains.

Ces lignes directrices ont été adoptées par les membres du Cercle de Coopération lors d'une Assemblée générale extraordinaire le 13 septembre. Elles serviront de base pour la suite du processus qui consistera à implémenter ces lignes directrices dans les plans

d'actions stratégiques des ONG et de les appliquer aux réalités quotidiennes des ONGD et de leurs partenaires.

### La suite

L'élaboration de ces lignes directrices ne fait pas encore des ONGD des acteurs plus efficaces, néanmoins ces lignes directrices constituent un point de départ important. Elles devront ensuite être mises en œuvre et évaluées. La réflexion autour de l'implémentation, la définition d'indicateurs et l'évaluation fera l'objet d'une consultation en 2012.

*Communiqué de presse du Cercle de Coopération, 14 septembre 2011.*

## Les lignes directrices du Cercle de Coopération Luxembourg

### *Partenariats équitables et solidaires*

1. Le partenariat se construit sur la base de critères clairs et transparents définis au préalable par les partenaires respectifs et à partir desquels les partenaires se choisissent.
2. Les partenaires partagent la même vision sur le partenariat et doivent se mettre d'accord sur les besoins identifiés, les objectifs poursuivis et les résultats attendus de leur coopération et formuler ensemble une stratégie commune.
3. Formaliser les responsabilités et rôles : Les rôles et responsabilités mutuels des partenaires sont discutés ensemble et clairement définis dans une convention formelle, régulièrement révisée. Les partenaires sont égaux dans la définition de la convention.
4. Le partenariat nécessite une participation active de toutes les parties concernées (partenaires et groupes et personnes vulnérables et marginalisées) à chaque phase de gestion de cycle de projet (de la planification à l'évaluation y compris la stratégie de sortie).
5. Le partenariat s'inscrit dans les dynamiques sociales existantes et favorise la participation à des réseaux existants et/ou la création de nouveaux réseaux d'organisations de la société civile et de nouvelles synergies.
6. Le partenariat favorise l'autonomie organisationnelle et opérationnelle des différents acteurs.

### *Transparence et apprentissage mutuel*

7. Outils de gestion, de suivi et d'évaluation: Les partenaires contractuels définissent ensemble et utilisent un outil de gestion, de suivi et d'évaluation de l'action qui est accessible et qui répond aux exigences respectives des parties concernées.
8. Echanges : Lors de visites sur le terrain et lors de la venue des partenaires du Sud, les échanges sont organisés dans un esprit d'apprentissage mutuel.
9. Capitalisation : Les partenaires sont prêts à remettre leurs pratiques et approches en question et à capitaliser et échanger systématiquement les expériences réussies et non réussies.
10. Evaluation de l'organisation interne : La gestion et l'organisation interne sont évaluées régulièrement pour en améliorer l'efficacité.
11. Ouverture culturelle : Les partenaires sont prêts à connaître les cultures et us et coutumes des tous les acteurs impliqués et se donnent les moyens nécessaires pour le faire.
12. Partage de compétence : Le partenariat vise un partage de compétence et un renforcement mutuel. Cette solidarité, qui inclut aussi les relations entre les ONG du Nord, sert à renforcer les ONG dans leurs domaines les plus faibles.
13. Communication : La communication entre les partenaires est régulière, ouverte et honnête et les partenaires veillent à rendre accessible les moyens de communication adaptés.
14. Transparence : Les partenaires s'engagent à une transparence mutuelle sur leurs intentions, leurs objectifs, ainsi que sur un partage d'informations régulier et complet – aussi bien en interne que vis-à-vis des partenaires.

### *Droits humains*

15. Reconnaissance de l'importance des DH et application interne : Les partenaires reconnaissent l'importance des DH dans leur propre structure et appliquent ces principes dans leur gestion interne.
16. Intégration des DH dans les partenariats et projets : Les partenaires veillent à intégrer la promotion des droits humains dans leur partenariat et dans la planification et exécution de leurs actions.
17. Connaissance du contexte : Les partenaires s'engagent à tenir compte de la réalité du terrain et du contexte culturel pour identifier et comprendre les facteurs influant les droits humains. Les partenaires s'assurent que leurs actions ne contribuent pas à une dégradation de la situation des droits humains.
18. Evaluation: Les partenaires veillent à formuler et évaluer leurs conventions et projets sous l'angle du respect des droits humains.
19. Renforcement des capacités et mobilisation : Les partenaires se mobilisent pour un renforcement des capacités des groupes et personnes vulnérables et marginalisées afin qu'ils connaissent mieux leurs droits et puissent les défendre eux-mêmes (information sur les droits et mécanismes légaux de recours, information sur les lois et les textes internationaux et nationaux en vigueur liés aux DH).
20. Sensibilisation : A travers leurs actions, les partenaires cherchent à informer et sensibiliser le grand public et les décideurs politiques sur les questions liées aux droits humains.